



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 30 JUIN 2016

Le trente juin deux mille seize, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes à la Chapelle-Faucher, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires : 47
Présents : 35
Votants : 42 dont 7 pouvoirs
Date de la convocation : 21 juin 2016

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Maryvonne LAFORET (suppléante de Jean-Luc AIMONT), Josiane BOYER, Geneviève de TRAVERSAY (suppléante de Martial Henri CANDEL), Anita CATUSSE, Edmond ZNAIDA (suppléant de Gaston CHAPEAU), Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant d'Anémone LANDAIS), Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIERE, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES.

Etaient absents:(excusés) : Messieurs et Mesdames Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Olivier CHABREYROU, Martine DESJARDINS Henri FAISOLE, Malaurie GOUT-DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Sylvie MAZIERES, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Fabienne THORNE.

Pouvoirs : 7

Monsieur Olivier CHABREYROU a donné pouvoir à Monsieur Francis REVIDAT
Monsieur Yves ARLOT a donné pouvoir à Monsieur Claude MARTINOT
Madame Malaurie GOUT-DISTINGUIN a donné pouvoir à Monsieur Christian NEYCENSAS
Madame Fabienne THORNE a donné pouvoir à Madame Anne-Marie CLAUZET
Monsieur Raymond BOUCAUD a donné pouvoir à Madame Monique RATINAUD
Madame Martine DESJARDINS a donné pouvoir à Monsieur Alain OUISTE
Monsieur François NEGRIER a donné pouvoir à Madame Bernadette VAN DEN DRIESSCHE

Le Président remercie Monsieur Christian MAZIERE pour son accueil puis souhaite la bienvenue aux délégués communautaires.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Monsieur Benoit HARMAND est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.
Le Président passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

I- APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES 13 AVRIL ET 18 MAI 2016

II-LECTURE DES DECISIONS

III- ADMINISTRATION GENERALE/FINANCES

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

1°) Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2015 concernant le budget principal et les budgets annexes

2°) Dépôt de pièces auprès du service des hypothèques concernant la vente de biens communautaires

3°) Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et suppression du poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2016 pour le service du SPANC

4°) Démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL

IV-CULTURE/SPORT

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

1°) Validation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours des piscines communautaires de Bourdeilles et de Champagnac de Bélair.

V-TOURISME

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

1°) Vote des tarifs et de la période de perception de la taxe de séjour pour l'année 2017

2°) Délibération sollicitant la dénomination de communes touristiques

VI-ENFANCE/JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

1°) Approbation du projet « Passeurs d'images » porté par l'accueil jeunes de la communauté de communes en partenariat avec l'association « le Ruban Vert » et validation du plan de financement

2°) Vote des tarifs pour les séjours accueil jeunes et accueil de loisirs

VII- DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Adhésion à la charte Zéro herbicide initiée par le conseil Départemental.

2°) Sollicitation de diagnostic thermique de logements communautaires au titre de RENO'AQT (dispositif initié par le conseil régional)

VIII- SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

- 1°) Demande de la communauté de communes d'adhérer à un syndicat mixte
- Validation des statuts du syndicat mixte
 - Désignation de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants

VIII- QUESTIONS DIVERSES

- Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) au titre de l'exercice 2016
- Information sur le CA2015 et BP2016 du service voirie
- Fonctionnement des piscines de Bourdeilles et Champagnac-de-Bélair pour la saison 2016

§§§§§§§§§§§§

Le Président demande à Madame Valérie DUMAS, chargé de mission Leader au sein du Pays Périgord Vert, de faire une présentation du programme Leader et de ses priorités pour la période 2014-2020, qui prévoit de distribuer 1 250 000 € sur le territoire du Pays Périgord Vert sur la durée du programme.

Cette présentation effectuée, le Président la remercie et propose de passer à l'ordre du jour du conseil communautaire.

I- APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES 13 AVRIL ET 18 MAI 2016

Le Président soumet à l'approbation des conseillers communautaires les procès-verbaux des séances des 13 avril et 18 mai dernier.

❖ Procès-verbal du 13 avril 2016 :

Les conseillers communautaires, n'ayant aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

❖ Procès-verbal du 18 mai 2016 :

Monsieur Frédéric VILHES, à propos du projet de skate-park indique qu'il n'a fait qu'évoquer une piste de réflexion, et qu'il ne s'agit aucunement d'une proposition.

Monsieur Christian NEYCENSAS demande à être retiré des « pour » et noté dans les « contre » en page 9 du procès-verbal.

Ces modifications intégrées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II-LECTURE DES DECISIONS

Le Président indique que les décisions seront lues lors de la prochaine réunion.

III- ADMINISTRATION GENERALE/FINANCES

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

1°) Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2015 concernant le budget principal et les budgets annexes

Monsieur Gérard COMBEALBERT présente les comptes de gestion de l'année 2015 du budget principal et des budgets annexes :

- Budget Enfance Jeunesse
- Budget Culture
- Budget Maison de santé
- Budget Logements
- Budget SPANC
- Budget ZAE

dressés par Madame le trésorier et précise qu'ils sont conformes aux comptes administratifs de la communauté de communes.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 juin 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la communauté de communes, du budget principal et des budgets annexes cités ci-dessus, du même exercice. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2°) Dépôt de pièces auprès du service des hypothèques concernant la vente de biens communautaires

Le Président indique au conseil qu'à la suite du rejet de la conservation des hypothèques pour la publication des actes de vente d'un terrain sur lequel figure un bâtiment à usage industriel au lieu-dit Chez Noillac à Vieux-Mareuil et de terrains de la ZAE de Valeuil, il est nécessaire de faire publier le transfert des biens immobiliers issus respectivement des anciennes communautés de communes du Pays de Mareuil en Périgord et du Brantômois.

Les pièces publiées sont :

L'arrêté préfectoral n°2013147-0009 du 27 mai 2013 portant création de l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes du Pays de Mareuil-en-Périgord, de la communauté de communes du Pays de Champagnac-en-Périgord, de la communauté de communes du Brantômois et du syndicat intercommunal de développement industriel et commercial de la gare.

Qui dans son article 6 prévoyait ce qui suit : « l'ensemble des biens, droits et obligations des EPCI fusionnés sont transférés à la nouvelle communauté de communes. L'intégralité de l'actif et du passif de la CC du Pays de Mareuil-en-Périgord, de la CC du Pays de Champagnac-en-Périgord, de la CC du Brantômois et du SI pour le développement artisanal, industriel et commercial de la Gare est donc attribuée à la nouvelle communauté de communes »

L'arrêté préfectoral n°2013-365-0011 du 13 décembre 2013 modifiant l'arrêté n°2013-147-0009 du 27 mai 2013, modifié, portant création de la Communauté de Communes Dronne et Belle.

Le courrier préfectoral du 09 octobre 2013

L'arrêté préfectoral n°2013-282-0003 du 09 octobre 2013 complétant l'arrêté n°2013-147-009 du 27 mai 2013 portant création de l'EPCI issu de la fusion de la communauté de communes du Pays de Mareuil-en-Périgord, de la communauté de communes du Pays de Champagnac-en-Périgord, de la communauté de communes du Brantômois et du syndicat intercommunal de développement industriel et commercial de la gare.

Les biens immobiliers concernés sont :

Commune de Vieux Mareuil lieu-dit chez Noillac : sur la ZAE, terrains sur lesquels figure un immeuble à usage industriel référencé au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
I	420	Chez Noillac	00 ha 08 a 65 ca
I	585	Chez Noillac	00 ha 07 a 53 ca
I	614	Chez Noillac	00 ha 66 a 15 ca

Valeur de l'immeuble : deux cent trente-trois mille cinq cents euros (233 500€).

Commune de Valeuil lieu-dit Lapiouges : sur la ZAE, terrains figurant au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
D	852	Lapiouges	00 ha 23 a 82 ca
D	854	Lapiouges	00 ha 26 a 76 ca

Les parcelles mères étaient les D 651 et 652, puis 847 (division D 853 et 854).

Valeur de la parcelle D 852 : trente-quatre mille trois cents euros et quatre-vingt centimes TTC (34 300.80€ TTC soit 28 584.00€ HT)

Valeur de la parcelle D 854 : trente-huit mille cinq cent trente-quatre euros quarante centimes TTC (38 534.40€ TTC soit 32 112.00€ HT)

Le Président propose que ce dépôt de pièces soit effectué par Maître Danielle LAMOND, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle « Gilles GIROUX, Pierre de CUMOND et Danielle LAMOND notaires associés » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à RIBERAC.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 juin 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- **de confier** la rédaction de l'acte de dépôt de pièces, concernant le transfert des biens immobiliers cités ci-dessus, à Maître Danielle LAMOND notaire à Ribérac pour publication auprès du service de la publicité foncière.
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer l'acte de dépôt et tous les documents relatifs à cette opération.

-Publication du transfert de biens immobiliers issus des anciennes communautés de communes : saisine de l'Agence Technique Départementale concernant le dépôt de pièces auprès du service des hypothèques concernant la publication du transfert de biens immobiliers issus des anciennes communautés de communes

Le Président indique qu'il conviendra également de procéder au dépôt de pièces au service des hypothèques concernant les propriétés de l'ensemble des autres biens des anciens établissements qui n'auraient pas encore été régularisées à ce jour. Il propose que pour ces biens immobiliers, pour lesquels il convient de procéder à des régularisations moins urgentes, la communauté de communes Dronne et Belle sollicite l'Agence Technique Départementale (ATD 24) pour la rédaction des actes.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 juin 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide **D'autoriser** le Président à solliciter l'ATD24 pour la rédaction des actes afin de faire publier le transfert des biens immobiliers issus respectivement des anciens établissements fusionnés ou dissous.

D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ces régularisations.

3°) Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et suppression du poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2016 pour le service du SPANC

Le Président rappelle que par délibération n°2016/02/28 du 24/02/2016, le conseil communautaire a délibéré pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe au sein du SPANC à compter du 01/07/2016. L'agent recruté par voie de mutation à ce grade est actuellement rémunéré sur l'indice majoré 327 au sein du Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu (19).

Il peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 14/08/2016 lui permettant ainsi d'obtenir une rémunération sur la base de l'indice majoré 332.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 27 juin 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité,

- de créer 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, au 1^{er} septembre 2016.
- de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet, au 1^{er} septembre 2016.

4°) Démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL

Le Président rappelle au conseil que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de

démarches de prévention. Dans ce cadre, le centre de gestion de la Dordogne propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Le Président propose à l'assemblée la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels, pour le personnel de la communauté de communes Dronne et Belle et pour le personnel du centre intercommunal d'action sociale Dronne et Belle.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 juin 2016,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Approuve la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels, pour le personnel de la communauté de communes Dronne et Belle et pour le personnel du centre intercommunal d'action sociale Dronne et Belle.

Dépose un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL.

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires résultant de cette décision.

IV-CULTURE/SPORT

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

Objet : Validation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours des piscines communautaires de Bourdeilles et de Champagnac de Bélair.

Validation des règlements intérieurs des piscines

Le Vice-président expose ce qui suit :

Vu les statuts de la communauté de communes Dronne et Belle ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène et de la sécurité publique, il y a lieu d'organiser la surveillance et les secours (POSS) pour les piscines communautaires de Bourdeilles et de Champagnac de Bélair.

Il est nécessaire que ces POSS soient aussi approuvés par les maires des deux communes concernées au titre de leurs pouvoirs de police respectifs.

Il convient de valider les règlements intérieurs définissant les règles de fonctionnement des deux piscines.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 juin 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Adopte le plan d'organisation de surveillance et des secours (POSS) de la piscine communautaire de Bourdeilles tel qu'annexé.

Adopte le plan d'organisation de surveillance et des secours (POSS) de la piscine communautaire de Champagnac de Bélair tel qu'annexé.

Adopte le règlement intérieur de la piscine communautaire de Bourdeilles tel qu'annexé.

Adopte le règlement intérieur de la piscine communautaire de Champagnac de Bélair tel qu'annexé.

Charge le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de la présente.

V-TOURISME

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

1°) Vote des tarifs et de la période de perception de la taxe de séjour pour l'année 2017

Monsieur Claude MARTINOT propose à l'assemblée d'examiner les tarifs de la taxe de séjour au réel pour l'année 2017. Ces tarifs comprennent la taxe additionnelle départementale.

VU l'avis favorable de la commission tourisme en date du 4 avril 2016 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 juin 2016 ;

Il indique que la période de perception de cette taxe pourrait s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il rappelle que le produit de la taxe doit être versé mensuellement et que les exonérations sont reconduites.

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1.65 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1.35 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1.10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile et sans classement, résidences de tourisme 1 étoile et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.45 €
Meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1.45 €
Meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1.10 €
Meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.90 €

Meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.75 €
Meublés de tourisme 1 étoile et sans classement	0.55 €
Chambres d'hôtes	0.75 €
Villages de vacances	0.70 €
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques	0.30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles	0.55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	0.30 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **Fixe** les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2017, selon la proposition énoncée ci-dessus.

Adopte, pour l'année 2017, une période de perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Décide de reconduire les exonérations et réductions obligatoires.

2°) Délibération sollicitant la dénomination de communes touristiques

Le vice-président expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L.133-11, L.134-3 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2014 classant l'office de tourisme intercommunal Périgord Dronne Belle en catégorie II ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 21 juin 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise le Président à solliciter la dénomination de groupement de communes touristiques selon la procédure simplifiée prévue à l'article 3 du décret n° 2008-884 susvisé pour le territoire constitué des communes ci-après désignées (dossier joint à la présente) :

- Brantôme en Périgord,
- Bourdeilles,
- La Chapelle Faucher,
- Mareuil
- Saint Crépin de Richemont,
- Villars.

VI-ENFANCE/JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

1°) Approbation du projet « Passeurs d'images » porté par l'accueil jeunes de la communauté de communes en partenariat avec l'association « le Ruban Vert » et validation du plan de financement

Monsieur Alain OUISTE explique au Conseil Communautaire la mise en œuvre du projet d'éducation à l'image intitulé à la rencontre des décideurs de son territoire, dans le cadre du dispositif « Passeurs d'images ». Ce projet est porté par l'Accueil Jeunes Dronne et Belle en partenariat avec le Ruban Vert, Vu la décision de la DRAC en date du 18 avril 2016, ce projet bénéficie d'un financement de 3 000€ auprès d'ECLA Aquitaine-Agence Culturelle du Conseil Régional. Il présente le plan de financement du projet :

Projet Passeurs d'Images				
Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Prévisionnel	Total	Prévisionnel	Total
			Apports participants	
Personnels Communauté de Communes Dronne et Belle	2 720,00 €	2 720,00 €	Participation des familles (65€/familles/semaine)	1 040,00 €
Alimentation	500,00 €	500,00 €	Participation Communauté de Communes Dronne et Belle	1 920,00 €
Transport (1 minibus de 9 places)	200,00 €	200,00 €	Participation Communauté de Communes Dronne et Belle (Budget Accueil Jeunes)	760,00 €
Festival cinématographique local	150,00 €	150,00 €		
Communication (Affiches, flyers, jacquettes DVD)	150,00 €	150,00 €		
		3 720,00 €	Sous total	3 720,00 €
			Subventions d'Etat	
Prestation extérieure (Interventions association Histoire2voir, Intervention professionnel du cinéma,	3 000,00 €	3 000,00 €	DRAC Aquitaine	3 000,00 €

<i>participation à un concours, projections cinéma plein air)</i>				
		3 000,00 €	Sous total	3 000,00 €
			Mise à disposition	
Personnels Le Ruban Vert: (5 animateurs du Centre Socio Culturel)	3 308,00 €	3 308,00 €	Personnels CSC Le Ruban Vert	3 308,00 €
Transport (1 minibus de 9 places)	200,00 €	200,00 €	1 Minibus du Centre Socio Culturel Le Ruban Vert	200,00 €
Matériels (Caméra, micro, perche, ordinateur)	5 000,00 €	5 000,00 €	Matériels CSC Le Ruban Vert	5 000,00 €
		8 508,00 €	Sous total	8 508,00 €
	15 228,00 €	15 228,00 €	TOTAL	15 228,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **Approuve** la mise en œuvre du projet d'éducation à l'image intitulé à la rencontre des décideurs de son territoire, dans le cadre du dispositif « Passeurs d'images » porté par l'Accueil Jeunes Dronne et Belle en partenariat avec le Ruban Vert.

Valide le plan de financement du projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

2°) Vote des tarifs pour les séjours accueil jeunes et accueil de loisirs

➤ Séjours Accueil Jeunes Dronne et Belle

a) Vote du tarif du séjour « Pédol'eau » du 06 juillet au 08 juillet à Saint-Pardoux la Rivière

Monsieur Alain OUISTE présente le projet du séjour « Pédol'eau » qui aura lieu du 06 juillet au 08 juillet à Saint-Pardoux la Rivière ainsi que son plan de financement.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 juin 2016 ;

Il est proposé de fixer le tarif de ce séjour à **21 € par jeune**, qui sera facturé aux familles en juillet 2016.

b) Vote du tarif du séjour plage à la Palmyre du 10 juillet au 13 juillet 2016

Monsieur Alain OUISTE présente le projet du séjour plage qui aura lieu du 10 juillet au 13 juillet 2016 à la Palmyre ainsi que son plan de financement.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 juin 2016 ;

Il est proposé de fixer le tarif de ce séjour à **69 € par jeune**, qui sera facturé aux familles en juillet 2016.

➤ Séjour des Accueils de loisirs Mareuil et Brantôme en Périgord

c) Vote du tarif d'un mini séjour pour les enfants de 6-11 ans, à la Rochelle du 10 août au 12 août 2016

Monsieur Alain OUISTE présente le projet du mini séjour prévu pour les enfants de 3 à 6 ans, qui aura lieu du 10 août au 12 août à La Rochelle ainsi que son plan de financement.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 juin 2016 ;

Il propose de fixer le tarif de ce mini séjour à **72 € par enfant**, qui sera facturé aux familles en août 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Fixe le tarif du séjour « Pédol'eau » du 06 juillet au 08 juillet qui se déroulera à Saint-Pardoux-la-Rivière à 21 € par jeune, facturé aux familles en juillet 2016.

Fixe le tarif du séjour plage à la Palmyre du 10 juillet au 13 juillet 2016 à 69 € par jeune, facturé aux familles en juillet 2016.

Fixe le tarif d'un mini séjour pour les enfants de 6-11 ans, à la Rochelle du 10 août au 12 août 2016 à 72 € par enfant, facturé aux familles en août 2016.

VII- DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Adhésion à la charte Zéro herbicide initiée par le conseil Départemental.

Le Président présente au conseil communautaire la « Charte O Pesticide ».

- les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment les pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts.
- la charte « O Pesticide » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en supprimant les pesticides.
- les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).
- l'engagement de la communauté de communes dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la communauté de communes et à l'élaboration d'un plan et de méthodes d'entretien sans pesticides.

Monsieur Alain PEYROU déplore la méthode du Conseil Départemental, selon lui abusive, imposée par des extrémistes et inadaptée aux communes rurales. Il émet une réserve sur les piscines communautaires concernant l'utilisation de produits chlorés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de s'engager en faveur de la suppression des pesticides sur le territoire de la communauté de communes Dronne et Belle.

Adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la communauté de communes Dronne et Belle à la Charte « O Pesticides ».

Autorise le Président ou son Représentant à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour supprimer l'usage des herbicides et des pesticides sur le territoire communautaire.

2°) Sollicitation de diagnostic thermique de logements communautaires au titre de RENO'AQT (dispositif initié par le conseil régional)

Le Président expose ce qui suit :

La Région Aquitaine s'est engagée à mettre en place dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat national, une déclinaison régionale qui s'est traduite par le lancement d'un plan de rénovation énergétique aquitain : RENO'AQT.

Ce nouveau programme approuvé en séance plénière du 3 mars 2014 est dédié à la rénovation énergétique de l'habitat en Aquitaine.

Pour ce faire, la Région a décidé de mettre à disposition des communes une équipe dédiée afin de les aider à engager des travaux de rénovation thermique de leurs logements communaux existants. SOLIHA a été désignée attributaire de ce marché.

Le Président propose que la communauté de communes Dronne et Belle participe à ce programme.

Il expose au conseil communautaire l'opportunité de procéder à la rénovation énergétique de quatre logements, situés au bourg, 24530 Saint Pancrace.

Une étude de faisabilité confiée à SOLIHA permettra d'envisager la réalisation de travaux de réhabilitation thermique de ces 4 logements grâce au dispositif RENO'AQT du Conseil Régional d'Aquitaine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Sollicite une étude de faisabilité par SOLIHA ;

Etudie les solutions techniques qui seront proposées ;

Autorise le Président ou son représentant à solliciter des subventions pour financer cette opération et à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les actes afférents à cette opération.

VIII- SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Demande de la communauté de communes d'adhérer à un syndicat mixte

-Validation des statuts du syndicat mixte

-Désignation de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants

Le président informe l'assemblée que tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Périgord Vert se sont dotés de statuts leur permettant d'adhérer à un syndicat mixte pour l'exercice de la compétence SCOT par simple délibération du conseil communautaire.

Il rappelle que l'ensemble de ces EPCI ont validé le principe de constituer un SCOT et d'en confier la gestion à un syndicat mixte compétent, sur ce périmètre.

Il précise que Monsieur le Préfet a pris un arrêté publiant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du territoire Périgord Vert le 30 décembre 2015.

Ce périmètre du SCOT à l'échelle du **territoire du Périgord Vert**, est constitué par les neuf communautés de communes du Pays de Saint-Aulaye, du Pays Ribéracois, de Dronne et Belle, du Périgord Vert Nontronnais, du Haut-Périgord, du Pays Thibérien, du Pays de Jumilhac le Grand, du Pays de Lanouaille et de Causses et Rivières en Périgord. Il constitue en effet, un territoire d'un seul tenant et sans enclave, qui présente un certain nombre de caractéristique similaires.

Le Président précise qu'il convient maintenant de formaliser l'adhésion au syndicat mixte, d'en valider les statuts et de désigner les délégués qui siégeront au comité syndical.

Il précise que le groupe de pilotage a travaillé en novembre dernier sur un projet de statuts du syndicat mixte.

Vu la règle d'urbanisation limitée de l'article L 122-2 du code de l'urbanisme applicable en l'absence de SCoT ;

Vu les statuts de la communauté de communes Dronne et Belle arrêtés en date du 24 juillet 2015 ;

Vu l'arrêté n°DDT/SUHC/2015/014 du 30 décembre 2015 publiant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du territoire Périgord Vert intégrant les 9 EPCI précités.

Considérant l'intérêt d'élaborer un SCoT ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 juin 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Demande que la Communauté de communes Dronne et Belle adhère au syndicat mixte porteur du SCOT du Périgord Vert.

Valide les statuts du syndicat mixte tels qu'annexés à la présente délibération.

Demande à Monsieur le Préfet de créer le syndicat mixte.

Désigne les délégués titulaires suivants au nombre de quatre, conformément aux statuts :

- Jean-Paul COUVY
- Jean-Pierre GROLHIER
- Claude MARTINOT
- Alain OUISTE

Désigne les délégués suppléants suivants au nombre de quatre, conformément aux statuts :

- Benoît HARMAND
- Pascal MAZOUAUD
- François NEGRIER
- Monique RATINAUD

Donne au Président ou son représentant tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

-Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) au titre de l'exercice 2016

Monsieur Gérard COMBEALBERT présente le tableau de répartition du régime de droit commun du FPIC et précise qu'il aboutit à une augmentation des crédits au niveau de l'EPCI et à une diminution au niveau des communes, notamment du fait de la hausse du coefficient d'intégration fiscale communautaire (CIF). Il précise qu'il est possible d'appliquer des niveaux de FPIC dérogatoires, mais que les communes seraient encore plus lésées. Il est donc proposé de maintenir la répartition du régime de droit commun. Par conséquent, aucune délibération n'est nécessaire.

Monsieur Alain PEYROU déplore le retard d'information des collectivités vis-à-vis des montants puisque les budgets des communes ont été votés. Compte tenu des baisses annoncées, les finances de certaines communes pourraient être mises en péril.

- Information sur le CA2015 et BP2016 du service voirie

Monsieur Gérard COMBEALBERT présente les recettes et dépenses du service voirie (budget analytique interne au budget principal).

Monsieur Eric CHARRON demande que ces éléments soient transmis aux communes et le Président confirme que ceux-ci seront transmis aux communes avec le procès-verbal.

- Fonctionnement des piscines de Bourdeilles et Champagnac-de-Bélair pour la saison 2016

Monsieur Jean-Claude FAGETE complète les informations déjà données plus tôt au cours de la réunion.

-Monsieur Claude MARTINOT indique que la fréquentation touristique de l'office de tourisme et du site de Brantôme est en baisse d'environ 15 %, notamment du fait de la météo peu favorable.

-Monsieur Pascal MAZOUAUD informe qu'il s'est entretenu avec le bureau d'études en charge du PLUi pour leur indiquer que les élus ne devaient pas réaliser eux-mêmes les travaux pour lesquels ce prestataire est missionné.

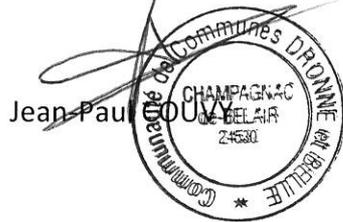
-Monsieur le Président présente le tableau de sélection des artisans concernant les différents lots de travaux de création de cabinets médicaux à Brantôme en Périgord.

-Monsieur le Président informe l'assemblée que la communauté de communes Dronne et Belle a obtenu l'agrément pour recruter des volontaires au titre du service civique. Cinq (5) volontaires pourront ainsi être recrutés, dont deux (2) au service tourisme, deux (2) au service enfance-jeunesse et un au service urbanisme / développement durable.

-Monsieur Alain PEYROU s'étonne de ne pas avoir été informé car il rappelle qu'il est missionné dans le cadre d'une action de la DDmarche pour s'associer aux réflexions sur les cahiers des charges et appels d'offres des projets structurants de l'EPCI.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h30.

Le Président



Le Secrétaire



Benoît HARMAND

BUDGET ANALYTIQUE VOIRIE SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	Prévu 2015	Réalisé 2015	Propositions 2016	
011	Charges à caractère général		303 955,60	457 610,00	
60611	Eau & Assainissement		775,37	800,00	
60612	Energie électricité		6 503,63	6 550,00	
60222	Carburant		77 359,41	80 000,00	
60623	Alimentation		257,04	260,00	
60631	Fouritures d'entretien		2 430,42	2 450,00	
60632	Fouriture petit équipement voirie		67 346,89	55 000,00	
60633	Fouriture de voirie		25 529,51	50 000,00	
60636	Vêtement de travail		8 963,42	8 000,00	
6064	Fouritures administratives		1 783,17	1 800,00	
6068	Autres matières et fournitures		5 536,33		
60	Achats et variations des stocks		196 485,19	204 860,00	
611	Contrats de prestations		8 690,36		
6132	Locations immobilières		8 319,24		
6135	Locations mobilières		12 960,13	20 000,00	
615231	Entretien voirie		12 420,00	150 000,00	Travaux entreprise
615232	Entretien réseaux			18 500,00	ALAJIE
61551	Entretien matériel roulant		26 116,86	25 000,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers				Broyeur & petits matériels
6156	Maintenance		2 076,13	2 100,00	
6161	Primes d'assurance: multirisques				
6168	Primes assurances : autres		18 449,68	18 500,00	
6182	Documentation technique				
6184	Versement organismes formation		3 680,00	6 000,00	
6188	Autres frais divers				
61	Services extérieurs		92 712,40	240 100,00	
6251	Voyages et déplacements		1 635,31	2 000,00	
6257	Réception		116,40	150,00	
6261	Frais d'affranchissement				
6262	Frais de télécommunication		4 728,53	5 000,00	
62878	A d'autres organismes		1 825,51		
62	Autres services extérieurs		8 305,75	7 150,00	
63512	Taxes foncières		4 345,00	3 000,00	taxe foncière locaux techn.
6355	Taxes et impôts sur véhicules		690,00	1 000,00	Taxe à l'essieu

637	Autres impôts			1 417,26	1 500,00	cartes grises véhicules
63	Impôts et taxes		6 452,26	5 500,00		
012	Charges de personnel		779 926,62	820 350,00		
6218	Personnel extérieur			5 100,00		
63+64	Salaires + charges			814 800,00		
6455	Médecine du travail, pharmacie			450,00		
65	Autres charges de gestion courantes					
66	Charges financières		90 355,76	69 692,00		
66111	Intérêts des emprunts		69 650,92	52 745,00		
66112	ICNE		3 500,09	5 117,00		
661131	Remb emprunts aux cnes mbres		17 204,75	11 830,00		Rbt prêt Brantôme Valeuil
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux amortissements		160 414,67	182 492,33		
6811	Amortissement des immo incorp. et corporelles		160 414,67	182 492,33		
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 334 652,65	1 530 144,33		

RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT						
RECETTES						
		Prévu 2015	Réalisé 2015	Propositions 2016		
013	Atténuation de charges de personnel		1 453,91	1 000,00		
6419	Remboursement sur rémunération		1 453,91	1 000,00		
70	Produits et services		5 253,30	8 480,10		
70845	Aux communes du groupement		5 253,30	8 480,10		
73	Impôts et taxes		426 082,80	426 082,80		
7321	Attributions de compensation :					
	Brantômois : 162674 ml x 1,3		211 476,20	211 476,20		
	Brantômois : autofinancmt 110 552€					
	Pays de Champagnac : 165082ml x 1,3		214 606,60	214 606,60		
	Pays de Mareuil : autofinancmt 347 024€					
74	Dotations et Subventions		4 386,18	0,00		
74718	Autres		4 386,18			CUI M. Doyen
77	Produits exceptionnels		2 780,80	0,00		
7788	Produits exceptionnels		2 780,80			
	Autofinancement		894 695,66	1 094 581,43		
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 334 652,65	1 530 144,33		

BUDGET ANALYTIQUE VOIRIE SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

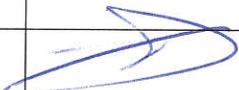
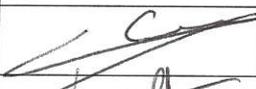
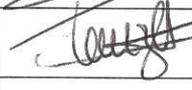
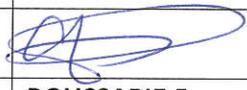
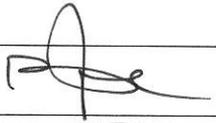
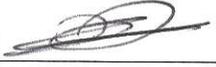
Depenses	BP+DM/2015	Réalisé 2015	Reste à réaliser	Propositions 2016	Observations
16 EMPRUNTS ET DETTES	74 254,00	210 402,41		179 161,00	
1641 Remboursement capital emprunts	15 254,00	151 678,49		133 781,00	
168741 Communes mbres du GFP	59 000,00	58 723,92		45 380,00	Rembours: t emprunts Brantôme Valeuil
201402 DEVOIEMENT FOYER LA PRADA	57 000,00	48 105,39	8 890,00	0	
2151 Réseaux de voirie	57 000,00	48 105,39	8 890,00	0	
201405 ACCES EHPAD BRANTOME	170 400,00	160 710,08	7 092,00	0	
2315 Installations, matériel et outi technique	170 400,00	160 710,08	7 092,00	0	
201406 MATERIEL ROULANT	24 700,00	24 603,20	0	0	
21571 Matériel roulant (véhicules)	24 700,00	24 603,20	0	0	
201425 VOIRIE CCDB	150 500,00	146 025,43	0	0	
2151 Réseaux de voirie	150 500,00	146 025,43	0	0	
21578 Autre matériel & Outillage	131 000,00	130 492,59		0	
21571 Matériel et outillage de voirie	9 700,00	6 200,00		0	
2181 Installations générales (signalisation)	9 800,00	9 122,84		0	
201426 LOCAL TECHNIQUE MAREUIL	176 000,00	172 218,07	3 700,00	0	
2313 Constructions	176 000,00	172 218,07	3 700,00	0	
201427 BUREAUX ADMINISTRATION	7 198,00	7 198,00		0	
2051 Concessions et droits	7 198,00	7 198,00		0	
201501 VOIRIE 2015	1 250 000,00	385 609,01	807 900,00	0	
2151 Réseaux de voirie	1 000 000,00	245 013,73	754 900,00		
21571 Matériel roulant (véhicules)	30 000,00				
21757 Matériel et outillage de voirie	170 000,00	118 578,66	38 000,00		
2181 Installations générales (signalisation)	50 000,00	22 016,62	15 000,00		
201502 LOCAL TECHNIQUE BRANTOME/BIRAS	65 000,00	0	45 000,00	20 000,00	
2111 Terrains nus (achat terrain Berregoue)	45 000,00		45 000,00		terrain + honoraires notaire
2313 Constructions	20 000,00			20 000,00	
201601 VOIRIE 2016				1 248 181,90	
2151 Réseaux de voirie				1 000 000,00	
21571 Matériel roulant				20 000,00	
21578 Autres matériels et outillage de voirie				178 181,90	
2181 Installations générales (signalisation)				50 000,00	
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	1 975 052,00	1 154 871,59	872 582,00	1 447 342,90	2 319 924,90

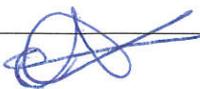
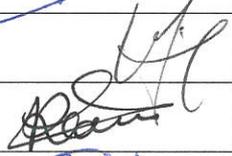
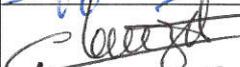
BUDGET ANALYTIQUE VOIRIE SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

	Recettes	BP+DM2015	Réalisé 2015	Reste à réaliser	Propositions 2016	Observations
28/040	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	160 414,67	160 414,67		182 492,33	
28152	Installation de voirie	1 748,72	1 748,72			
281571	Matériel roulant	62 467,00	62 467,00		85 613,16	
281578	Autres matériels et outillage	75 987,00	75 987,00		11 933,00	
281757	Matériel et outillage de voirie	20 211,95	20 211,95		82 455,17	
28182	Matériel de transport				2 491,00	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	304 425,10	74 748,07	0	343 790,75	
10222	FCTVA	304 425,10	74 748,07		343 790,75	
	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION					
	Brantômôis : 162674 ml x 1,5		491 634,00		491 634,00	
	Brantômôis : autofinancmt 127 560€		244 011,00		244 011,00	
	Pays de Champagnac : 165082ml x 1,5		247 623,00		247 623,00	
	Pays de Mareuil : autofinancmt 400 413€					
201402	DEVOIEMENT FOYER LA PRADA	106 179,00	0	98 179,00	0	
1323/201402	Département	87 574,00		79 574,00	0	
1341/201402	DETR	18 605,00		18 605,00	0	
201405	ACCES EHPAD BRANTOME	20 000,00	0	20 000,00		
1323/201405	Département OLS	20 000,00		20 000,00		
201423	VOIRIE BOURDEILLES	8 000,00	8 000,00	0		
1323	Département	8 000,00	8 000,00	0		
201424	VOIRIE VILLARS	10 410,00	0	10 410,00		
1323/201424	Département	10 410,00		10 410,00		
201425	VOIRIE CCDB	138 930,00	0	138 930,00		
1323/201425	Département	138 930,00		138 930,00		
201426	LOCAL TECHNIQUE MAREUIL	78 746,00	52 451,18	26 295,00		
1323	Département Contrat d'objectifs 2014	26 295,00		26 295,00		
1341	DETR	52 451,00	52 451,18			
201501	VOIRIE 2015				44 860,00	
1323	Département contrat d'objectifs				44 860,00	
	AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT	1 147 947,23			963 333,82	
	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	1 975 052,00	787 247,92	293 814,00	2 026 110,90	2 319 924,90

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Jeudi 30 Juin 2016

Fiche de présence

Membres titulaires	Signature	Membres suppléants	Signature
AIMONT Jean-Luc		LAFORET Maryvonne	
ARLOT Yves			
BOSDEVESY Michel		UCHER Jean-François	
BOUCAUD Raymond			
BOYER Josiane		BRANDY Pascal	
CANDEL Martial Henri		De TRAVERSAY Geneviève	
CATUSSE Anita		LAGARDE Guy-José	
CHABREYROU Olivier			
CHAPEAU Gaston		ZNAIDA Edmond	
CHARRON Éric		MARCENAT Stéphanie	
CLAUZET Anne-Marie			
COMBEALBERT Gérard		BOYER Philippe	
COUVY Jean-Paul		BOURDAT Elise	
De MONTETY Bernard		MONCEYRON Christian	
DESJARDINS Martine		LAURENCON Jacky	
DUBREUIL Michel		DUCHANGE Michel	
DUVERNEUIL Guy-Robert		JEAN Thierry	
FAGETE Jean-Claude			
FAISOLE Henri		MERLE Bernard	
GOUT DISTINGUIN Malaurie			
GROLHIER Jean-Pierre		BOUSSARIE Françoise	
HARMAND Benoît			
LAGARDE Jean-Jacques		STEMMELEN Sabine	
LANDAIS Anémone		LAVAUD Alain	
MARCHAND Jean-Marie		CHEYRADE Didier	
MARTINOT Claude			

MARTINOT Jean-Jacques		SICARD Jean-Pierre	
MAZIERE Christian		CHATEAUREYNAUD Jean-Pierre	
MAZIERES Sylvie			
MAZOUAUD Pascal		CARTAUD Jean-Claude	
MILLARET Francis			
MORIN Pierre		GAUDOU Corinne	
NADAL Jean-Michel			
NEGRIER François			
NEYCENSAS Christian			
NIQUOT Pierre		FUHR Y Dominique	
OUISTE Alain			
PEYROU Alain		DUVERNEUIL Max	
RATINAUD Monique			
RAVON Jean-Robert		GAY Serge	
REVIDAT Francis			
ROUMAILLAC Catherine			
SECHERE Claude			
THOMAS François			
THORNE Fabienne <i>Souvorov</i>			
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette			
VILHES Frédéric			